



CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION
Du 2 au 7 décembre 2019
Lomé (Togo)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Détermination du quorum
3. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
4. Rapport sur la composition du Conseil
5. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
6. Répartition des voix proposée pour la période biennale 2020-2021
7. Admission d'observateurs
8. Déclaration du Directeur exécutif
9. Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) – Décisions 3(XXII), 5(XXVI), 2(XLIX) et 2(LI)
10. Programme de travail biennal de l'OIBT – Décision 9(XXXIV)
 - (a) Rapport d'activité sur l'exécution du Programme de travail biennal de l'OIBT
 - i. Compte rendu sur le Programme pilote relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)
 - ii. Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES - Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) et 5(XLVI)
 - iii. Programme de bourses de l'OIBT – Décision 4(XXVII)
 - (1) Rapport d'activité sur le Programme de bourses de l'OIBT
 - (2) Rapport du Président de la Commission de sélection des bourses
 - (b) Programme de travail biennal de l'OIBT pour la période 2020-2021
11. Rapport d'activité sur l'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT
12. Compte spécial et Fonds pour le Partenariat de Bali
 - (a) Annonces de contributions au Compte spécial et au Fonds pour le Partenariat de Bali
 - (b) Rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali (BPF)
13. Pertes financières de l'OIBT – Décisions 5(LII), 6(LII) et 7(LIII)
14. Améliorer l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds de l'OIBT – Décisions 9(LIII) et 5(LIV)
15. Questions se rapportant à la nomination du Directeur exécutif – Décisions 8(LII) et 6(LIV)
 - (a) Durée du mandat du Directeur exécutif – Décision 8(LII)
 - (b) Rapport du Groupe de travail spécial sur la «Sélection des candidats au poste de Directeur exécutif de l'OIBT» – Décision 6(LIV)

16. Rapports des sessions associées des Comités
17. Élection du président et du vice-président du Conseil pour 2020
18. Dates et lieux des cinquante-sixième et cinquante-septième sessions du Conseil et sessions associées des Comités
19. Autres
20. Décisions et rapport de la session
21. Clôture de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la session

La cinquante-cinquième session du Conseil sera inaugurée par le Président du Conseil.

Point 2 - Détermination du Quorum

Le Directeur exécutif fera rapport au Conseil sur l'état du quorum exigé pour l'ouverture de la session.

Point 3 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux

[Document ITTC(LV)/1 Rev.1]

Le Conseil pourra décider d'examiner et d'adopter son Ordre du jour. En ce qui concerne le programme des réunions, le Conseil pourra examiner le projet de calendrier distribué aux termes de la Décision 5(XXII), recueillir l'avis du Groupe consultatif non officiel (GCNO) et mener les consultations de rigueur avec le Bureau de coordination du Président pour produire un calendrier des séances au jour le jour ou à intervalles plus rapprochés si nécessaire.

Point 4 - Rapport sur la composition du Conseil

[Document ITTC(LV)/12]

Le Directeur exécutif fera rapport sur la composition du Conseil.

Point 5 - Rapport du Comité de vérification des pouvoirs

[Document ITTC(LV)/3]

Le Conseil pourra examiner et adopter le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et agréer les pouvoirs des délégations.

Point 6 - Répartition des voix proposée pour la période biennale 2020-2021

[annexe au Document ITTC(LV)/1 Rev.1]

La répartition des voix proposée pour la période biennale 2020-2021, conformément aux dispositions de l'article 10(7) de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 2006, est présentée en annexe à l'Ordre du jour provisoire [Document ITTC(LV)/1 Rev.1]. La répartition des voix de l'actuelle période biennale restera en vigueur pour la suite de cette période, sauf si la composition de l'Organisation se modifie ou si intervient une suspension ou une restauration des droits de vote d'un ou de plusieurs membres, auquel cas le Conseil opérera une nouvelle redistribution des voix dans la catégorie ou les catégories du ou des membres concernés.

Conformément à l'article 19(4) de l'AIBT de 2006, la répartition des voix telle qu'approuvée servira au calcul de la quote-part de contribution de chacun des membres au budget administratif de l'exercice biennal 2020-2021.

Point 7 - Admission d'observateurs

[Documents ITTC(LV)/Info.3 and ITTC(LV)/Info.5]

Le Conseil pourra décider d'admettre les États et organisations qui demandent à assister à la session en tant qu'observateurs. Deux listes de demandes déposées seront soumises en séance pour examen et décision. La première contiendra les noms de tous les États et organisations qui ont été précédemment admis aux sessions du Conseil, la seconde ceux des États et organisations sollicitant leur admission pour la première fois à la présente session.

Conformément au dispositif de la Décision 3(LI), en ses alinéas 2 et 3, le Directeur exécutif a examiné les candidatures au statut d'observateur au regard des conditions requises, et les résultats de ce premier examen seront publiés sur le site web de l'OIBT deux semaines avant la session du Conseil.

Le Conseil statuera sur l'admission des observateurs dans le respect des dispositions de l'article 16 de l'AIBT de 2006 et en prenant en compte l'examen initial.

Point 8 - Déclaration du Directeur exécutif

Le Directeur exécutif prononcera une allocution devant le Conseil relative aux activités de l'Organisation et à d'autres faits nouveaux intéressant l'Organisation.

Point 9 - Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) – Décisions 3(XXII), 5(XXVI), 2(XLIX) et 2(LI)

[Document ITTC(LV)/2]

En application des Décisions 3(XXII), 5(XXVI), 2(XLIX) et 2(LI), et afin d'organiser les travaux de la session, le Conseil pourra examiner le rapport de la trente-troisième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) qui se réunira le dimanche 1^{er} décembre 2019. Le rapport de la réunion du GCNO sera présenté au Conseil par son président.

Point 10 - Programme de travail biennal de l'OIBT - Décision 9(XXXIV)

[Documents ITTC(LV)/4, ITTC(LV)/5 et ITTC(LV)/6]

- (a) Le Conseil recevra un rapport rendant compte de l'exécution du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2018-2019 (PTB), contenu dans le document ITTC(LV)/4. En outre, des présentations plus détaillées seront données sur les activités du PTB suivantes:
- i. Le Conseil recevra un rapport de synthèse sur le Programme pilote relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) (Activité 2 du PTB). Cette présentation sera délivrée au cours de la *Journée du commerce et des marchés* qui se tiendra dans le cadre de la séance conjointe des Comités.
 - ii. Le Conseil recevra un rapport de synthèse sur la coopération entre l'OIBT et la CITES (Activité 6 du PTB). Cette présentation sera délivrée au cours de la *Journée du commerce et des marchés* qui se tiendra dans le cadre de la séance conjointe des Comités.
 - iii. Programme de bourses de l'OIBT – Décision 4(XXVII) (Activité 22 du PTB)
 - (1) Le Conseil pourra examiner le rapport d'activité préparé par le Secrétariat sur l'exécution du Programme de bourses de l'OIBT, ainsi que le stipule la Décision 4(XXVII) [Document ITTC(LV)/5];
 - (2) Le rapport de la Commission de sélection des bourses sera présenté par son président [Document ITTC(LV)/6]. Le Conseil annoncera la liste définitive des lauréat(e)s sur la base du rapport du Président.
- (b) Prenant note de la préconisation du Groupe de travail spécial sur l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds de l'OIBT créé en application de la Décision 6(LIV), que soit approuvé un nouveau Plan d'action stratégique (PAS) lors de la cinquante-sixième session du Conseil en 2020, ainsi que du pilotage d'une démarche programmatique et d'un cycle de projets d'un genre nouveau qui est anticipé pour 2020, le Conseil pourra souhaiter évoquer et envisager la prorogation du PTB 2018-2019 pour une durée d'une (1) année jusqu'en 2020. Un nouveau PTB, qui sera en accord avec le nouveau PAS et prendra compte des résultats de la démarche programmatique et du cycle des projets nouveaux, sera examiné et adopté par le Conseil à sa cinquante-sixième session en 2020.

Point 11 - Rapport d'activité sur l'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT

[Document ITTC(LV)/8]

Le Conseil recevra le rapport d'activité relatif à l'état d'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT.

Point 12 - Compte spécial et Fonds pour le Partenariat de Bali

[Document ITTC(LV)/9]

- (a) Annonces de contributions au Compte spécial et au Fonds pour le Partenariat de Bali.

Le président pourra inviter les Membres et les Observateurs à annoncer toutes nouvelles contributions qu'ils souhaitent opérer en faveur du Compte spécial et du Fonds pour le Partenariat de Bali.

- (b) Rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali (BPF). Le Conseil sera saisi du rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali, constitué aux termes de la Décision 4(XXX), afin d'envisager les actions et activités, avant-projets et projets admissibles à un financement par le Compte subsidiaire B. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans ce rapport.

Point 13 - Pertes financières de l'OIBT – Décisions 5(LII), 6(LII) et 7(LIII)

Le Conseil recevra le rapport de synthèse sur la mise en œuvre des Décisions 5(LII), 6(LII) et 7(LIII).

Point 14 - Améliorer l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds de l'OIBT – Décisions 9(LIII) et 5(LIV)

[Document ITTC(LV)/10]

Le Conseil recevra le rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Décision 5(LIV), qui contient les résultats du sondage mené auprès des membres ainsi que le rapport de la réunion du Groupe spécial sur l'«amélioration de l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds de l'Organisation» qui s'est tenue à Yokohama, au Japon, du 3 au 5 septembre 2019.

Point 15 - Questions se rapportant à la nomination du Directeur exécutif – Décisions 8(LII) et 6(LIV)

[Document ITTC(LV)/11]

- (a) En application du paragraphe (8) de l'annexe à la Décision 8(LII), «Le Directeur exécutif fera en sorte que la question de la nomination du Directeur exécutif figure à l'ordre du jour de la session du Conseil qui se tient un an au moins avant la fin de son mandat.» En application de la Décision 10(LII), la fin du mandat échoit le 31 mars 2021.
- (b) Le Conseil recevra le rapport du Groupe de travail spécial formé en application de la Décision 6(LIV) «Sélection des candidats au poste de Directeur exécutif de l'OIBT».

Point 16 - Rapports des sessions associées des Comités

Le Conseil sera saisi des rapports des sessions associées des Comités présentés par leur président respectif. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans chacun des rapports.

Point 17 - Élection du président et du vice-président du Conseil pour 2020

À l'issue des consultations de rigueur, le Conseil pourra décider d'élire un président et un vice-président pour 2020. Aux termes de l'article 8 de l'AIBT de 2006, le Conseil est invité à élire un président et un vice-président par année civile. Aux termes de l'alinéa 2 de l'article 8, le président et le vice-président, l'un choisi parmi les représentants des pays producteurs et l'autre parmi les représentants des pays consommateurs, doivent alterner tous les ans entre chacune de ces deux catégories de membres, sachant que cette disposition n'exclut pas, dans des circonstances exceptionnelles, la réélection de l'un ou de l'autre ou des deux par vote spécial du Conseil.

Point 18 - Dates et lieux des cinquante-sixième et cinquante-septième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités

Afin de maintenir la pratique établie qui consiste à fixer les dates et le lieu des sessions au moins dix-huit mois à l'avance pour en faciliter l'organisation logistique, le Conseil pourra confirmer/fixer les dates et le lieu de ses cinquante-sixième et cinquante-septième sessions.

Lors de la cinquante-quatrième session réunie à Yokohama, au Japon, le délégué du Japon a indiqué que le Gouvernement du Japon et la Ville de Yokohama auraient le plaisir d'accueillir la cinquante-sixième session en 2020. Le Conseil pourra confirmer les dates et le lieu de sa cinquante-sixième session et arrêter les dates et le lieu de sa cinquante-septième session qui se réunira en 2021.

Point 19 - Autres

Le Conseil pourra examiner toutes autres questions soulevées au titre de ce point de l'Ordre du jour.

Point 20 - Décisions et rapport de la session

Le Conseil examinera la ou les Décision(s) proposée(s) et l'/les adoptera en conséquence. Conformément à l'article 33 du Règlement intérieur, un rapport sur les travaux de la session sera préparé par le Directeur exécutif et distribué à tous les membres dès que possible.

Par la Décision 7(XXXIII), le Conseil a adopté les procédures suivantes relatives aux modalités des décisions du Conseil:

- (a) Le Conseil communiquera des directives au Directeur exécutif par l'entremise du président du Conseil sur les questions de routine ou non sujettes à débat et dépourvues d'implications financières. Ces directives, qui seront transcrites dans le rapport de la session, ne se traduiront pas par des décisions du Conseil.
- (b) Pour saisir le Conseil des projets de décisions préparés par les membres, les procédures suivantes sont adoptées en accord avec la Décision 7(XXXIII) et compte dûment tenu de la durée de la 55^e session du CIBT:
 - Eu égard à l'Ordre du jour provisoire, les membres soumettent des propositions de décisions du Conseil au Directeur exécutif afin qu'elles soient diffusées à l'ensemble des membres au plus tard deux semaines avant la session du Conseil. Chacune de ces propositions comportera trois éléments: l'objet, l'objectif de la décision et l'action qui est proposée, y compris toute implication d'ordre financier. Le Directeur exécutif ne diffusera aucune proposition qui serait incomplète.
 - Veille du jour 1 du Conseil: le GCNO examine les propositions de décisions du Conseil soumises par les membres, ainsi que les propositions du Directeur exécutif.
 - Jour 1 du Conseil: le Président présente les propositions au Conseil dans le cadre du rapport du GCNO. Les propositions de projets de décision sont débattues au sein des caucus et par voie de consultations informelles.
 - Jour 2 du Conseil: le Conseil décide des thèmes appelés à faire l'objet de décisions; puis le président, assisté d'un petit groupe et du Directeur exécutif, élabore des projets préliminaires de décisions destinés à être distribués à tous les membres pour examen.
 - Jour 3 du Conseil: le Groupe de rédaction du président à composition non limitée se réunit pour débattre des projets de décisions et les rédiger.
 - Jour 4 du Conseil: le Groupe de rédaction du président à composition non limitée se réunit pour débattre des projets de décisions et les parachever. Les décisions finales sont remises à la traduction. Les décisions encore en débat sont différées à la session suivante du Conseil.

Le Conseil pourra réexaminer les modalités susdites.

Point 21 - Clôture de la session

À l'issue des déclarations finales des délégués, le président prononcera la clôture de la cinquante-cinquième session du Conseil.

Annexe

RÉPARTITION DES VOIX PROPOSÉE POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2020-2021

MEMBRES PRODUCTEURS

	2019	Période biennale 2020-2021
	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nombre de voix</u>
Afrique		
Bénin	21	22
Cameroun	22	22
Congo	22	22
Côte d'Ivoire	22	22
Gabon	22	22
Ghana	21	22
Libéria	21	21
Madagascar	21	22
Mali	21	21
Mozambique	22	22
République centrafricaine	21	22
République démocratique du Congo	22	22
Togo	21	21
Asie-Pacifique		
Cambodge	19	24
Fidji	14	14
Inde	28	28
Indonésie	88	90
Malaisie	90	83
Myanmar	49	30
Papouasie-Nouvelle-Guinée	44	42
Philippines	15	15
Thaïlande	37	49
Viet Nam	16	16
Amérique latine-Caraïbes		
Brésil	120	121
Colombie	23	23
Costa Rica	13	13
Équateur	18	19
Guatemala	12	12
Guyana	15	16
Honduras	12	11
Mexique	24	24
Panama	12	13
Pérou	28	29
Suriname	14	15
Trinité-et-Tobago	10	10
Venezuela	20	20
TOTAL:	1 000	1 000

MEMBRES CONSOMMATEURS

	2019 Période biennale 2020-2021	
	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nombre de voix</u>
Albanie	10	10
Australie	16	16
Chine	278	291
États-Unis d'Amérique	73	73
Japon	156	144
Norvège	10	10
Nouvelle-Zélande	11	11
République de Corée	60	63
Suisse	11	11
Union européenne	375	371
Allemagne	19	19
Autriche	10	10
Belgique	15	15
Bulgarie	10	10
Croatie	10	10
Chypre	10	10
Danemark	11	11
Espagne	14	14
Estonie	10	10
Finlande	10	10
France	29	25
Grèce	11	11
Hongrie	10	10
Irlande	13	13
Italie	22	20
Lettonie	10	10
Lituanie	10	10
Luxembourg	10	10
Malte	10	10
Pays-Bas	29	30
Pologne	11	11
Portugal	13	13
République tchèque	11	11
Roumanie	10	10
Royaume-Uni	26	27
Slovaquie	10	10
Slovénie	10	10
Suède	11	11
TOTAL:	1,000	1,000